

toute proposition qui, si le Parlement en décide ainsi, devrait être soumise au Comité exécutif ou au Bureau de la Banque du Canada, pour étude et pour toute action qui, en la matière, pourra être jugée nécessaire pour atteindre les fins exposées dans le préambule de la Loi constituant en corporation la Banque du Canada; et avec l'instruction que des avocats versés dans la jurisprudence et toutes autres personnes, que le Comité pourra désigner soient nommées pour assister ledit Comité au cours des enquêtes dont il est question plus haut".

M. l'Orateur décide que ledit amendement n'est pas recevable pour la raison que la Chambre ne peut durant la présente session, conseiller à un comité de prendre en considération certaines matières à être considérées à la prochaine session, vu que les références faites par les comités de la Chambre expirent à la prorogation.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit rapport est en conséquence adopté.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Rhodes, dépose sur la Table,—Rapport et procès-verbaux de la commission du Tarif, sous la Partie 1 de la Loi de la commission du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir:—tuyaux et assemblage de tubes et les parties.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 110, Loi modifiant la Loi des billets du Dominion.—M. *Bennett*.

Bill No 111, Loi abrogeant la Loi financière.—M. *Bennett*.

Bill No 112, Loi abrogeant le chapitre 4 du Statut de 1915.—M. *Bennett*.

Sur motion de M. Bell (St-Antoine), conformément à l'ordre spécial passé ce jour, les bills suivants sont lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorcés au Sénat et les documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 102 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Headley Acland"—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 103 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson".—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 104 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine".—M. *Vallance*.

Bill No 105 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Rosner".—M. *Luchkovich*.

Bill No 106 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren".—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 107 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson".—M. *Bothwell*.

Bill No 108 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland".—M. *Hanson* (Skeena).

Le Bill No 92, Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 93, Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien étant lu;

M. *Bennett* propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.